

Projet protocole de réouverture d'IMS

(Établi le 31 août 2021)

Préambule : Suite aux dernières directives du Ministère des sports, l'ouverture du complexe IMS est autorisée sous la condition que l'exploitant peut assurer l'ensemble des mesures sanitaires relatives au Covid-19.

Ainsi, voici l'organisation que nous choisissons de mettre en place à la réouverture du complexe :

Heures d'ouverture du site :

Compte tenu des contraintes sanitaires, de la surveillance accrue qu'elles imposent, les heures d'ouvertures seront désormais :

- De 9h à 20h30 du lundi au vendredi
- De 8h30 à 12h30 les samedis
- De 9h30 à 12h30 les dimanches

Dans l'hypothèse que notre protocole soit correctement suivi par les adhérents, nous pourrions envisager une ouverture du site plus large en journée.

Organisation des locaux et des activités :

Afin de respecter la distanciation sociale la capacité maximale du site sera de 50%, soit 285 personnes maximum. Cependant nous resterons prudents et voici les capacités choisies :

- 48 personnes au niveau du gymnase,
- 23 en salle de fitness,
- 25 en salle de musculation,
- 2 au bureau,
- et 2 agents d'entretien.

Toute participation à une activité sera possible que par inscription préalable en ligne. Ainsi une traçabilité des participants sera assurée.

Obligation des adhérents :

Les adhérents devront :

- **Se munir de leur pass sanitaire**
- **Etre muni d'une gourde nominative,**
- **D'une serviette et d'un tapis de gym**
- **Se déplacer masqués**
- **Avoir téléchargé l'application TousAntiCovid afin de scanner le QR Code à l'entrée du bâtiment à chaque arrivée.**

Au niveau des circulations et espaces communs :

Le complexe n'est accessible que par la porte d'entrée.

Dès l'entrée, un rappel des gestes barrières est fait.

Pass sanitaire OBLIGATOIRE depuis le mercredi 21 juillet 2021.

L'adhérent devra présenter soit :

- Une attestation de vaccination complète
- Un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 72 heures
- Un résultat d'un test RT-PCR positif, d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement du Covid.

Il faudra scanner le QR code ou s'inscrire sur le cahier de rappel quotidien.

Un distributeur de SHA y est positionné.

Les adhérents doivent se présenter masqués.

Des sens de circulation ont été mis en place pour accéder et sortir de chaque espace.

Tout le mobilier du hall d'entrée a été retiré, et chacune des portes d'accès aux différents espaces est bloquée en position ouverte.

L'espace du premier étage est interdit au public.

L'espace bureau est réservé aux salariés ainsi que l'infirmerie (sauf en cas de blessure).

Pour les adhérents désirant accéder en salle de musculation ou en salle de fitness, un spray désinfectant individuel et numéroté leur sera remis.

Au niveau du gymnase :

Un distributeur de SHA est positionné à l'entrée du gymnase.

Les sports collectifs et de contact sont strictement interdits.

Ainsi seuls le tennis et le badminton pourront être pratiqués suivant les Directives des différentes Fédérations affichées au niveau de l'entrée du gymnase et régulièrement mises à jour.

Les inscriptions se font via le site « Balle Jaune ». La capacité du gymnase est alors de maximum 48 joueurs pour 2 200m².

Outre le matériel (poteaux, filets) permettant de matérialiser les terrains, tout le reste est stocké dans un coin du gymnase et interdit au public (les autres poteaux, les filets, les raquettes, les balles, les volants, les chaises, les tables, les tables de tennis de tables, les bancs...).

Le gymnase est accessible par la porte d'entrée du gymnase. Un sens de circulation est matérialisé sur la longueur et permet l'accès à l'issue de secours qui mène aux vestiaires et sanitaires, et également à la sortie du bâtiment.

Au niveau du squash :

La pratique du squash est autorisée suivant les Directives de la Fédération Française de Squash affichées à l'entrée et régulièrement mises à jour.

Au niveau des Associations Sportives :

Toutes les Associations Sportives intervenant à IMS se doivent de respecter les protocoles mis en place au sein de l'établissement.

Chacune des Associations aura la responsabilité de prendre connaissance de l'évolution des directives propres à son activité et de les faire appliquer à ses pratiquants et accompagnants.

Elles auront l'obligation de tenir à jour un registre de présence signalant chacune des personnes présentes, joueur ou non, lors de chaque passage à IMS.

Pass sanitaire également obligatoire pour chacun des participants et spectateurs.

Au niveau du Centre de Loisirs :

Il n'y aura pas d'Accueil de loisirs cet année, les contraintes sanitaires étant trop importantes.

Au niveau de la salle de fitness :

Un distributeur de SHA est positionné à l'entrée de la salle.

Des distributeurs de papier ont été rajoutés à l'entrée de la salle.

Les cours collectifs de fitness sont autorisés sans échange de matériel et dans le respect des gestes barrières.

Ainsi 23 zones ont été matérialisées au sol, permettant donc d'accueillir 22 pratiquants et un coach. L'entrée se fait par l'entrée de la salle de fitness. L'accès aux zones est matérialisé par un sens de circulation. Les pratiquants, en suivant le sens de circulation, sortiront de la salle par l'issue de secours en fond de salle, directement dans le parc où des circulations sont déjà en place.

La capacité des cours collectifs est de 23 par cours dans un espace de 200m², soit 8m² par participant. La distanciation sociale étant respectée, les activités pourront être réalisées sans masque.

Dans chacune des 23 zones sont positionnées le matériel nécessaire à la pratique (un step, une barre, 6 disques, une corde à sauter). Après chaque séance, le matériel sera désinfecté par le pratiquant sous le contrôle du coach, grâce aux sprays de désinfectant individuels. Chacun des pratiquants apportera son propre tapis et/ou sa serviette. Une caisse est positionnée en sortie de salle, afin que les adhérents y déposent les sprays de désinfectant. Ces sprays sont désinfectés par le coach présent et seront alors ensuite disponibles pour une prochaine rotation.

Le reste du matériel est stocké dans les placards et dans le gymnase et interdit d'accès par le public.

Un nouveau planning de cours collectif est établi. Il propose :

- un cours de 30 minutes à une heure chaque matin entre 10h et 11h
- un cours de 45 min sur chaque pause méridienne de 12h30 à 13h15
- 3 cours de 45 min chaque soirée de 17h30 à 20h15, espacés chacun de 15 minutes, permettant ainsi la désinfection du matériel et les rotations des groupes.

Lorsque les conditions météorologiques le permettront, des cours en extérieur pourront être proposés, en respectant les mêmes conditions sanitaires.

Les adhérents s'inscriront aux cours via un doodle.

Les cours seront accessibles en présentiel et en distanciel le temps des restrictions par jauge et du maintien du télétravail. Cette mesure pourra être conservée ensuite, en fonction des retours adhérents.

En dehors des cours proposés, la salle reste fermée et interdite au public.

Au niveau de la salle de musculation :

Un distributeur de SHA est déjà positionné à l'entrée et à la sortie de la salle ainsi que des distributeurs de papier.

La pratique en salle de musculation est autorisée sans échange de matériel et dans le respect des gestes barrières.

Il ne sera autorisé que des séances individuelles en salle de musculation.

Chaque pratiquant devra respecter une distance d'au moins 2 m des autres pratiquants et par conséquent ne pourra utiliser une machine que si celles de chaque côté sont libres.

L'utilisation d'une serviette est obligatoire.

Un sens de circulation a été matérialisé. Du matériel a été retiré afin de distancer certains postes (vélos).

L'activité musculation impliquant des circulations, le port du masque y est obligatoire pour les déplacements. Pour la réalisation des exercices sur les postes de travail, le masque pourra être retiré sous réserve du respect des 2 m de distanciation sociale

La musculation est accessible par la porte d'entrée de la salle. La sortie est prévue par l'issue de sortie en fond de salle donnant directement dans le parc où des circulations sont déjà en place.

Chaque pratiquant est en charge du matériel utilisé et est dans l'obligation d'en assurer la désinfection systématique après utilisation grâce au spray de désinfectant individuel qui lui aura été remis. Une caisse est positionnée en sortie de salle, afin que les adhérents y déposent les sprays de désinfectant. Ces sprays seront désinfectés par le coach présent et seront alors ensuite disponibles pour une prochaine rotation.

La capacité maximale de la salle de 200m² sera de 25, soit 8 m² par pratiquant, coach compris. Les adhérents s'inscriront via un doodle par créneau de 1h à 1h30.

Au niveau des vestiaires :

Les vestiaires sont ouverts dans le respect des gestes barrières. Cependant la prise des douches à domicile est encouragée.

L'accès sera restreint en nombre afin de laisser un mètre entre chaque personne, dans le vestiaire et sous la douche :

- 4 personnes au niveau des vestiaires côté gymnase.
- 7 personnes au niveau des vestiaires côté gymnase.

Des zones seront donc identifiées afin de matérialiser la distanciation.

Le port du masque sera obligatoire dans les vestiaires. Le masque sera retiré pour prendre la douche. Chaque adhérent devra restreindre son temps de passage dans les vestiaires afin d'en permettre l'accès à d'autres adhérents.

Chaque adhérent sera en charge de la désinfection de sa douche et du « bout » de vestiaire utilisé, à l'aide du spray de désinfectant mis à sa disposition à l'entrée du site.

Les effets personnels ne pourront rester dans les vestiaires, ils devront être stockés dans un sac et le sac stocké dans les salles d'activités.

Au niveau des sanitaires :

Des distributeurs automatiques de produit désinfectant seront disponibles dans chacun des sanitaires.

Adhésion au protocole :

Ce protocole sera transmis à chaque adhérent IMS et animateur du site.

Par leur inscription et présence aux séances proposées, il sera considéré une adhésion pleine et entière au protocole transmis.

Ainsi, ce protocole détaillant le rôle et la responsabilité de chacun, tout manquement au protocole aura pour conséquence une exclusion immédiate et définitive du site.